

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'intérieur

Décision du 9 décembre 2021

portant désignation du responsable de budget opérationnel de programme et des unités opérationnelles pour le programme 753 « Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers »

NOR : INTF2200712S

La Déléguée interministérielle à la sécurité routière – responsable du programme « Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers »,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 70 ;

Vu le décret n° 2013- 728 du 12 août 2013 modifié portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer,

Vu l'arrêté du 6 février 2014 modifié portant désignation des responsables de programme pour le ministère de l'intérieur,

DECIDE :

Article 1^{er}

En application de l'article 70 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, le responsable du budget opérationnel de programme et d'unité opérationnelle pour le programme 753 « Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers » est désigné conformément à l'annexe à la présente décision.

Article 2

La présente décision, applicable dès l'exercice budgétaire 2022, sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'intérieur.

Fait, le 9 décembre 2021

La Déléguée interministérielle
à la Sécurité Routière
Déléguée à la Sécurité Routière


Marie GAUTIER-MELLERAY

ANNEXE

responsable du budget opérationnel de programme et d'unité opérationnelle
programme 753 « Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers »

<i>numéro et nom du budget opérationnel de programme ou de l'unité opérationnelle</i>		<i>responsable du budget opérationnel de programme</i>
0753-C001	BOP Central	Déléguée à la sécurité routière
0753-C001-C001	UO Centrale	Déléguée à la sécurité routière